

# Le Palais de la monumentale

De la coupole avec panorama cinq étoiles à la cathédrale souterraine, visite guidée du monument de Joseph Poelaert.

VÉRONIQUE LAMQUIN

Des buddleia (les bien nommés arbres à papillons), des sureaux, des érables, des pissenlits... Bienvenue dans le jardin botanique de Bruxelles. Ces essences ont pris racine place Poelaert, dans les murs du Palais de Justice qu'elles fragilisent. « L'Etat a passé un contrat avec une firme chargée du désherbage. Elle est prompte à envoyer ses factures, moins à enlever les arbres... », se désole notre guide. Lequel aime les plantes mais mesure quasi quotidiennement leurs méfaits lorsque, fissurant les pierres, elles autorisent toutes les infiltrations. D'ailleurs, si la visite de l'édifice avait eu lieu la veille, nous aurions surpris l'appel au cicerone - Jean de Codt, président de la Cour de cassation, gestionnaire des lieux - d'une collègue s'inquiétant « qu'il pleuve dans le bureau, surtout à proximité des néons ».

## 1 Les échafaudages

Une fragilité, unanimement attribuée aux défauts d'entretien, dans le chef du propriétaire (l'Etat, incarné par la Régie des bâtiments) et du locataire (le SPF Justice), que ne laisse guère soupçonner la monumentalité du bâtiment. Plus vaste que la basilique Saint-Pierre de Rome, ses 26.000 mètres carrés datent d'une époque « où la Belgique tenait son rang, elle était riche et l'affirmait ». Seuls les échafaudages trahissent la vétusté. « Le Palais est bâillonné, il est dans un sarcophage, dont on ne parvient pas à se débarrasser », s'indigne celui qui fut l'ex-premier magistrat du pays. Près de quarante ans que ça dure (1984, pose de la première traverse), d'ailleurs les entrelacs métalliques, naguère placés pour de préliminaires travaux de sécurité, sont désormais propriété de l'Etat. Lequel doit aujourd'hui les faire analyser, en vue de les « adapter » (lire : réparer) avant réutilisation, pas avant fin 2021. Les façades (et les châssis, passoires énergétiques) sont aussi à l'étude, depuis 2018. Le temps presse si la Régie des bâtiments veut tenir les délais prescrits par son secrétaire d'Etat Mathieu Michel (MR) : 2023, on libère la façade principale (un solide défi, puisqu'une fois les analyses terminées, il faudra demander les permis et attribuer le chantier) ; 2030, on célèbre le bicentenaire du Royaume avec un bâtiment, flambant neuf... En apparence du moins.

## 2 La salle des pas perdus

Pour rendre aux espaces intérieurs leur prestige d'antan, il faudra, au moins, dix années et cent millions supplémentaires (deux estimations jugées franchement minimalistes par tous les acteurs). Un chantier colossal : 40.000 mètres carrés, répartis sur dix-huit niveaux. Pourtant, quand on entre dans la salle des pas perdus, le premier regard n'est accroché que par la splendeur. La coupole semble inaccessible (116 mètres quand même), le marbre impressionne, le chuchotement s'impose naturellement. « Cela dit quelque chose de la place du judiciaire dans l'Etat, analyse Jean de Codt. En Belgique, contrairement à la France, la révolution se fait pour les juges, que l'on considère comme la meilleure garantie contre la tyrannie. Le Palais, avec sa force, son emplacement, sa monumentalité, exprime tout cela, il dit l'importance des libertés fondamentales. »

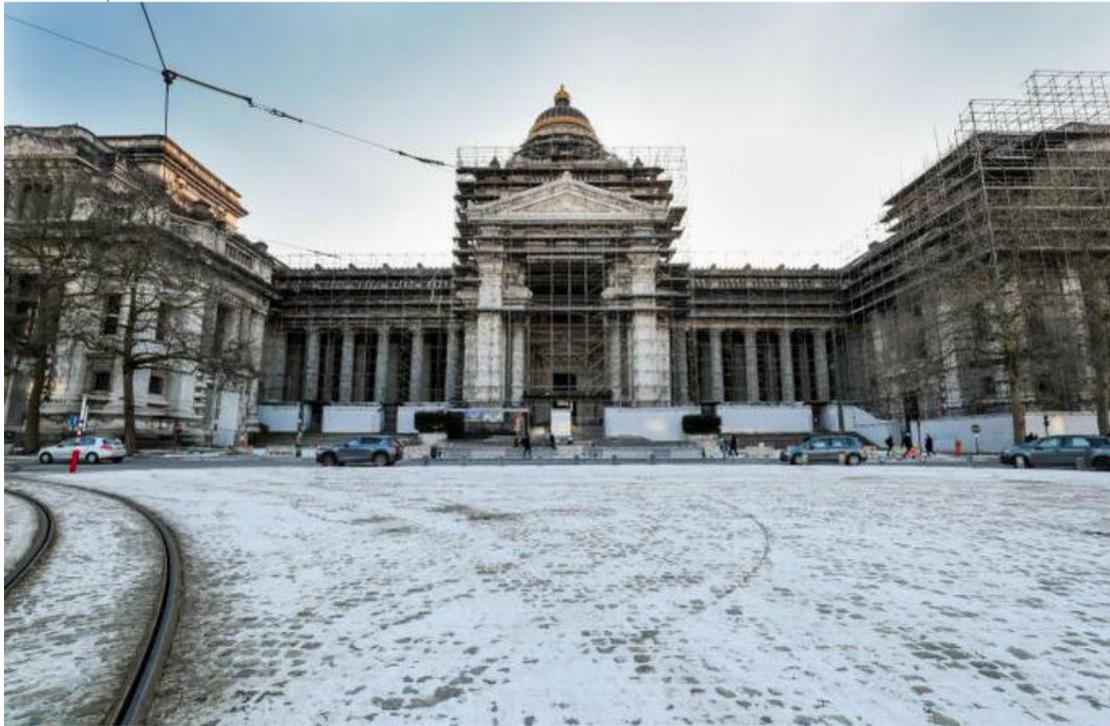
## 3 La salle d'audience solennelle

Un deuxième coup d'œil débusque toutefois des barrières Nadar, des rubalises bleu-blanc, des échafaudages... Les couloirs et leurs enfilades de bustes font encore illusion. Mais, en poussant les portes, c'est déjà moins glorieux. Premier étage, antre de la cassation, le sommet de l'appareil judiciaire. « Tenez, cette pièce-là est condamnée pour cause d'éboulement du plafond sur le siège d'un greffier. Heureusement, c'était pendant la nuit », philosophe Jean de Codt. Un peu plus loin, le clou de la visite, la salle d'audience solennelle, dite aussi salle du Roi, dominée par le portrait de Philippe Le Bon, que bascule le professeur Mortimer pour retrouver le Palais, dans *Le Dernier Pharaon* (Schuiten). Impeccable ? « Non, regardez là en haut : des morceaux de stucs sont tombés. » C'est ici que s'est tenu l'appel du procès Buizingen, une procédure correctionnelle. Une révolution de Palais. « Je n'avais pas de local assez grand, le Justitia, le bâtiment que le SPF Justice met à notre disposition sur l'ancien site de l'Otan à Haren n'était pas prêt, j'ai donc demandé à la Cour de cassation si je pouvais emprunter leur salle, explique Anne Dessy, présidente du tribunal de première instance francophone de Bruxelles. On a bousculé les usages. On a de nouveau dû faire un véritable puzzle parmi les locaux disponibles, je suis devenue une experte. »

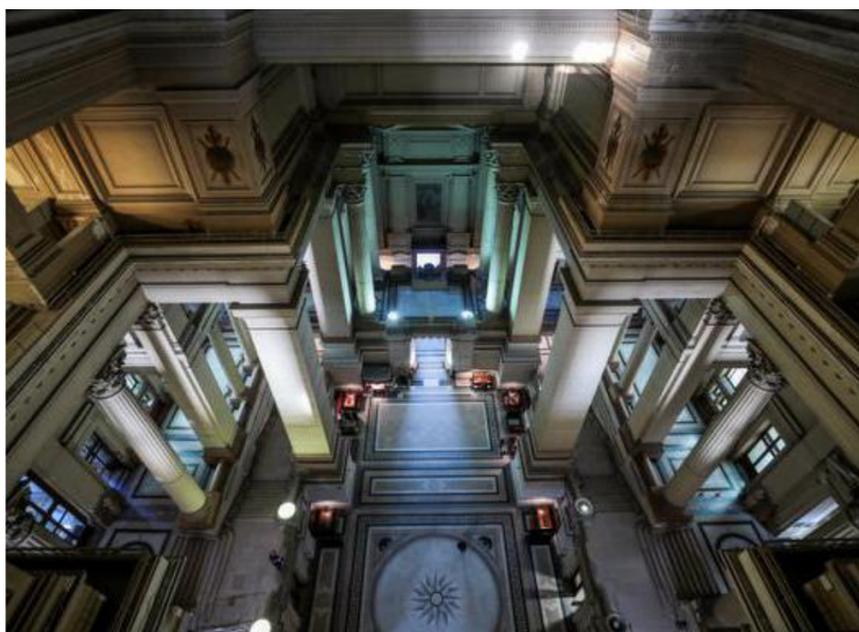
exiguës, mal ventilées. Avant, on s'y agglutinait, maintenant on ne peut plus. Or, pour les dossiers détenus, le respect des délais est primordial. Et si on n'a pas de lieu pour ces dossiers, ça ne va pas. Avec mon équipe, on fait donc des puzzles entre les audiences et les salles, on étire les horaires, pour caser tout le monde. Et on passe un temps fou à résoudre des problèmes de ce genre. » La solution pourrait venir d'en bas... Quelques volées de marches plus tard, Jean de Codt nous montre un espace sécurisé, logé entre des colonnes, à la place d'une des huit cours intérieures dessinées par Joseph Poelaert, pour amener la lumière. « Ces locaux construits entre les bâtiments ont été recouverts de toitures en verre avec des joints défectueux, raconte le guide. Quand il y a des pluies diluviennes, c'est l'inondation. Il y a deux ou trois ans, des machines et des dossiers du greffe de première instance y ont pris l'eau. » La Régie des bâtiments a dépensé, en quinze ans, quatre millions pour restaurer 20.000 mètres carrés de toitures plates, et annonce qu'elle passera, en avril, de nouveaux contrats de sous-traitance, afin que les gouttières et corniches, délaissées donc bouchées, soient enfin correctement entretenues. Elle a aussi construit, ici, un espace hermétiquement clos. Et pour cause. « Ce sont des salles d'audience très sécurisées, qui serviront aux chambres du conseil, où comparaissent les détenus, certains plus dangereux que d'autres. » Un zeste de modernité dans la Justice bruxelloise ? « On nous promet la livraison de trimestre en trimestre, c'est mon combat depuis que je suis arrivée à la présidence, il y a un an et trois mois. Tout prend tellement de temps », soupire Anne Dessy.

## 5 Une cathédrale souterraine

« Vous voulez visiter la cathédrale ? », lance Jean de Codt. On s'enfonce dans les entrailles du bâtiment, on perd pied place Poelaert, mais on le retrouve rue des Minimes, en contrebas. Dans les sous-sols, toute une vie. Les espaces cellulaires, une centaine, pour les détenus en attente de leur audience, sous la garde de la DAB (la direction de la sécurisation au sein de la police fédérale, environ 150 hommes sont affectés place Poelaert). Les pièces à conviction, « mais il n'y a plus que les anciennes ici », résume Jean de Codt. « On vous montre la main du curé ?, rigole Thierry Dossche. Il y avait écrit un numéro de téléphone, on l'a gardée dans du formol », raconte le responsable de la sécurité des lieux, l'homme qui a toutes les clés. « Il y a aussi un Vélásquez, s'amuse le président de la Cour de cassation. En-



1. Les échafaudages, présents depuis près de 40 ans. © PIERRE-YVES THIENPONT.



2. La salle des pas perdus. © PIERRE-YVES THIENPONT.

## 4 Des cours vétustes

Retour au rez, par un escalier moins magistral, pour découvrir un trésor de mille pièces emboîtées ? La magistrature nous ouvre son bureau. « Beau et agréable, mais, un peu plus loin, c'est nettement moins joli, c'est carrément vétuste et insalubre. Notre chance, c'est qu'on n'est pas près des toits, c'est réservé aux hautes juridictions, ce n'est donc pas chez nous que les plafonds s'effondrent. » Ici, ce sont plutôt les châssis qui lâchent. « Ils sont tellement pourris qu'il faut mettre du tape, comme pour les caisses de déménagement, pour que l'air ne passe pas trop. Mon secrétariat descend les stores pour s'isoler du froid et met des gros pulls. Ce ne sont pas des conditions de travail. » A l'étage de la cassation, il est arrivé qu'on condamne à coups de vis des fenêtres en alu récalcitrantes... Et puis, il y a ces chambres du conseil (qui statuent, notamment, sur le maintien ou non en détention préventive) expulsées de leurs murs par le covid. « Leurs salles sont vétustes, trop



3. La salle d'audience solennelle, dite aussi salle du Roi, dominée par le portrait de Philippe Le Bon. © P.Y. TH.